

Commune de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

Lotissement d'habitations

PERMIS D'AMENAGER

« Rue de Villechien »

PA 12 - ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

Je soussigné, Monsieur GOURDON Eric, représentant FONCIER AMENAGEMENT, et intervenant en tant que lotisseur du lotissement situé rue de Villechien sur la Commune de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU, m'engage :

- à constituer une association syndicale des acquéreurs des lots à laquelle seront dévolus la propriété ; la gestion et l'entretien des terrains et des équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public.
- à provoquer la réunion d'une assemblée de l'Association Syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'Association, un organe désigné par cette assemblée.
- à réaliser les travaux de viabilisation concernant le lotissement (prévus au programme de travaux).

A *Les Hauts de Co.*
Le *30 juillet 2021*
Signature